



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 décembre 2019

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Dominique THELINGE, Sylviane BERNARD, Patrick BROUEL, Marie-Claude MILLET, Christophe SOUDE, Bruno DAVID, Lucie FAVARETTO, Jacques FROMENT, Robert HARVEY, Muriel JACQUES, Michel LACOMBE, Josy LAUR, Jean-Pascal MARTIN, Dominique PRUNET, Elsa SOARES, Frédéric SOUSA, .

Absents avec procuration : Catherine CHICQUENOY (procuration à Josy LAUR), Marjorie AUSSENAC (procuration à Frédéric SOUSA).

Absents : Céline BERRIE, Claude DESCAMPS, Raymond FOISSAC.

Secrétaires de séance : Christophe ROGER et Bénédicte LEVIGNAT

Madame le Maire ouvre la séance à 20H30

Sans remarque ni question sur le compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre 2019, Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation des délégués AQUARESO
- 2 DETR : Logements sociaux (Energie et réaménagement du square St Exupéry)
- 3 Mise en place du Procès-Verbal Electronique
- 4 Demande d'augmentation de la prime Police Municipale
- 5 Cession bande de terrain à Mme MILOT
- 6 Facturation clés du gymnase aux associations
- 7 Subvention exceptionnelle à l'association des commerçants
- 8 Subvention au nouveau Comité de Jumelage
- 9 Admission en non-valeur
- 10 Signature convention de servitude avec ENEDIS
- 11 Participation de l'association du Hand-Ball Prayssacois au financement du panneau d'affichage du gymnase
- 12 Avenant électricité : Travaux Salle des associations
- 13 Logements sociaux : attribution maîtrise d'œuvre
- 14 Décisions du maire
- 15 Débat sur le PADD du PLUi
- 16 Questions diverses

1. Désignation des délégués AQUARESO

Suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe sur le transfert des compétences aux Communautés de Communes la compétence assainissement jusque-là dévolue au syndicat Aquareso revient désormais à la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble. Cependant, compte tenu de la minorité de blocage sur le transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (voir compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2019), les communes gardent cette compétence et certaines d'entre elles, comme auparavant, peuvent la déléguer au syndicat Aquareso. De plus, au vu de l'intégration de nouvelles Communes des Communautés de Communes de Cazals/Salviac et du Grand Cahors au sein du syndicat, celui-ci doit modifier ses statuts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Madame le Maire informe les Conseillers qu'il convient aujourd'hui d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la compétence eau potable afin de garantir le bon fonctionnement du syndicat Aquareso.

Pour la compétence assainissement, Fabienne SIGAUD précise qu'elle doit faire une proposition à la CCVLV pour la nomination de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Concernant les délégués auprès du Syndicat Aquareso « eau potable » elle propose les candidatures suivantes :

Délégués titulaires : Dominique THELINGE – Christophe SOUDE – Patrick BROUEL

Délégués suppléants : Bruno DAVID – Robert HARVEY – Jacques FROMENT

Vote : Pour à l'unanimité des voix

Elle fait part à l'Assemblée des candidatures qu'elle proposera au Conseil Communautaire pour la compétence assainissement :

Délégués titulaires : Christophe ROGER – Josy LAUR – Fabienne SIGAUD

Délégués suppléants : Sylviane BERNARD – Dominique PRUNET – Frédéric SOUSA

2. DETR : Logements sociaux (Energie et réaménagement du square St Exupéry)

Madame le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier DETR le 13 décembre prochain auprès de la Préfecture du Lot, pour deux projets de travaux d'amélioration et d'aménagement concernant, d'une part les logements sociaux situés 7 avenue du Colonel Pardes et d'autre part le square Saint Exupéry situé derrière ces-dits logements.

- Projet Logements sociaux : Dominique THELINGE, adjoint au Maire, explique qu'il s'agira d'améliorer la qualité énergétique de ces bâtiments. En effet, à ce jour ils sont classés aux niveaux E et D avec pour conséquence des factures astronomiques pour les locataires. Le projet s'articulera sur trois axes : Un chauffage central collectif à partir d'une centrale thermique solaire installée sur le toit, une chaudière à pellets installée dans l'ancien local du secours catholique et pour finir le remplacement de l'ensemble des menuiseries.

Le coût estimatif de ce projet s'élève à **242 000 € HT** (comprenant la maîtrise d'œuvre).

Le financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DETR 30% du global soit : 72 600 €

Région : 22 000 €

(Logements conventionnés)

Département : 22 500 €

ADEME : 76 500 €

Autofinancement : 48 400 €

Vote : Pour à l'unanimité des voix

- Projet square Saint Exupéry : Madame le Maire fait part aux conseillers de sa démarche auprès du CAUE lui permettant ainsi d'obtenir des éléments d'analyse et de conseil à l'élaboration de ce projet, ainsi qu'un accompagnement aux différentes étapes de sa création.

Elle précise que celui-ci s'inscrit dans une volonté de valoriser ce quartier de Prayssac qui, à ce jour, souffre de comportements indésirables (tels que dégradation, tapage...), d'un manque de visibilité et de connexions aux autres espaces publics (voie principale, rues et quartiers annexes, commerce avoisinant) et enfin d'un manque d'aménagement qualitatif (végétaux, mobilier urbain). Elle explique que l'objectif est de rouvrir cette espace sur la ville pour en faire un lieu de passage et de bien être pour les usagers.

Elle présente à l'assemblée les premières esquisses du futur aménagement. Puis propose le plan de financement suivant :

Coût estimatif du projet : **50 000 € HT**

DETR 30% du global : 15 000 €

Autofinancement : 35 000 €

Vote : Pour à l'unanimité des voix

3. Mise en place du Procès-Verbal Electronique (PVE)

Madame le Maire explique à l'Assemblée que le système de verbalisation papier est devenu obsolète ; il convient de le remplacer par un dispositif de procès-verbal électronique. Ce nouveau mode de verbalisation géré par l'ANTAI (Agence Nationale de traitement Automatisé des Infractions) porte sur la dématérialisation complète de la chaîne conventionnelle des amendes des quatre premières classes. Il est plus rapide et sécurisé.

Pour cela, la Commune doit s'équiper du matériel nécessaire (smartphone spécifique + logiciel), en assurer la maintenance et former son Policier Municipal sur les nouvelles réglementations. Le coût total de l'équipement s'élève à 1 500 € et la commune peut bénéficier d'une aide d'un montant de 500 €.

La mise en place du PVE fait l'objet d'une convention entre la Commune de Prayssac et le Préfet du Lot agissant au nom de l'ANTAI et doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

4. Demande d'augmentation de la prime Police Municipale

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier du Policier Municipal, datant du 3 décembre, dans lequel il demande la revalorisation de l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction (ISMF) de Police Municipale en s'appuyant notamment sur les évolutions du métier.

Considérant que le taux actuel de l'ISMF est de 15% du montant du salaire brut, il demande une réactualisation de 5%, soit 20% du salaire brut.

La Commune de Prayssac ne disposant que d'un seul agent de police municipale, Madame le Maire propose, dans un souci de confidentialité et par égard pour cet agent, d'effectuer le vote à bulletin secret.

Après dépouillement et comptage des voix le résultat du vote est le suivant :

2 voix Pour, 17 voix Contre et 1 bulletin Blanc.

5. Cession bande de terrain à Mme MILOT

Monsieur Christophe ROGER, 1^{er} Adjoint, revient sur la demande de Madame MILOT Véronique, déjà évoquée lors d'un précédent Conseil. Il expose à l'Assemblée le souhait de celle-ci d'acquérir une partie de la parcelle section AA n° 167 (environ 62m²) appartenant à la Commune située au sein du square Saint Exupéry. Madame MILOT, aujourd'hui propriétaire du pavillon HLM n°24 Boulevard Gambetta, souhaite faire un agrandissement de son logement côté square.

Il précise que lors de la première demande de Madame MILOT, le prix de vente avait été estimé par les Domaines à 35 €/m².

Madame le Maire ajoute qu'il faut aussi prendre en compte le projet de réaménagement du square. Si la vente est votée il faudra émettre certaines conditions, notamment une clôture végétalisée cohérente avec le projet.

Michel LACOMBE demande si la parcelle visée fait partie du domaine public ? Christophe ROGER lui répond qu'elle appartient au domaine privé communal. Cependant, comme c'est un espace ouvert au public, une procédure de désaffectation et de déclassement sera sans doute nécessaire.

Christophe ROGER poursuit en demandant à l'assemblée de se prononcer sur le principe de cette vente tout en précisant que les règles administratives, malgré tout secondaires pour une si petite surface, seront respectées.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

6. Facturation clés du gymnase aux associations

Monsieur Christophe SOUDE, Conseiller Délégué, explique aux membres de l'Assemblée qu'en raison des travaux réalisés au gymnase, il est nécessaire de donner les nouvelles clés aux différentes associations qui l'utilisent. Il rappelle qu'il a été décidé lors de l'élaboration du règlement intérieur que deux jeux de clés (gymnase – vestiaire) seraient distribués par association. Or pour certaines d'entre elles cela ne suffit pas. Devant le coût de fabrication élevé de ces clés sécurisées, il demande au Conseil de facturer le jeu de clés 20 € à partir du troisième trousseau ou en cas de perte des clés.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

7. Subvention exceptionnelle à l'association des commerçants

Dans le cadre des animations pour les fêtes de fin d'année, l'Association des commerçants sollicite auprès de la Commune une aide financière. Considérant l'ampleur du projet proposé : Décorations de Noël – grande tyrolienne – structures gonflables – spectacle son et lumières – initiation au cirque – spectacle de Guignol et au regard du budget important de ce projet (environ 10 000 €), Madame le Maire propose à l'Assemblée de soutenir de manière significative cette belle initiative par une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

8. Subvention au nouveau Comité de Jumelage

Madame le Maire fait part aux Conseillers de la création officielle du Comité *Prayssac Jumelage* ainsi que de la signature de la charte de jumelage avec la Commune de Saint-Flaive des Loups en Vendée. Elle précise que suite à la rencontre du 30 novembre dernier entre les deux comités, des projets communs sont déjà en cours d'élaboration, notamment un échange entre les centres aérés et les associations sportives.

Afin d'accompagner la création et les premiers pas de ce comité de jumelage, elle propose d'octroyer une subvention de 300 €.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

9. Admission en non-valeur

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'un certain nombre de titres de recettes restent impayés à ce jour, et ce malgré toutes les relances et mises en demeure effectuées par le Trésor Public et la Mairie. Comme le prévoit la procédure relative aux créances irrécouvrables, il convient de les admettre en non-valeur. Elle précise que cette procédure a uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable, elle n'efface pas la dette. Ces impayés s'étalent sur sept années consécutives, de 2010 à 2016. Ils concernent essentiellement des frais de tickets de cantine, de garderie, de droit de voirie, de loyer, de diverses locations (salle – benne...).

Elle propose donc d'admettre en non-valeur ces recettes irrécouvrables pour un montant de 5 406.21 €.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

10. Signature convention de servitude avec ENEDIS

Dominique THELINGE rappelle que lors de la construction de la maison de santé, le projet initial prévoyait l'incorporation du coffret d'alimentation électrique sur le mur côté parking des médecins. Or, à la demande de l'architecte en charge du projet, pour des raisons esthétiques, ce coffret a été déplacé de l'autre côté de la rue du Docteur Blanchès, sur la parcelle située section AA n° 530. Au moment des travaux, le Président de la Communauté de Communes a signé la convention de servitude avec ENEDIS alors que la Commune de Prayssac est le propriétaire de ce terrain. Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation. Il propose donc de procéder à la signature de la convention de droits et servitudes consentis à ENEDIS.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

11. Participation au financement du panneau d'affichage du gymnase

Suite aux travaux de rénovation du gymnase et à la demande des Associations utilisatrices de la salle, notamment lors de rencontres sportives, Christophe SOUDE explique qu'il s'avère nécessaire d'acquérir un panneau d'affichage. Après concertation avec les acteurs concernés, le choix s'est porté sur un panneau de score digital. Le montant de cet investissement est de 2 760 € HT. Après échange avec le club de Hand-Ball sur le financement de ce panneau, l'Association a engagé des démarches auprès de ces partenaires. Le Hand-Ball Club Prayssacois ayant aujourd'hui obtenu une subvention du crédit Agricole pour installer ce panneau score, l'association accepte de participer au financement à hauteur de 1 400 €.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

12. Avenant électricité : Travaux salle des associations

Dominique THELINGE fait part de l'avenant n°1 concernant le marché de la salle associative. En effet, cette salle étant incluse dans le bâtiment de l'Espace Maurice Faure qui est composé d'une structure métallique, il y a obligation de mettre un plafond coupe-feu. Or il est impossible d'encastrer des luminaires dans ce type de plafond. Il faut donc installer des luminaires en saillie.

Madame le Maire explique que cette transformation entraîne un surcoût et par là même une variation du montant du marché nécessitant un avenant. Celui-ci a été présenté et validé par la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 décembre 2019. Elle présente au Conseil l'avenant suivant :

Montant initial du marché	6 482.80 € HT
Montant de l'avenant	1 106.30 € HT
Nouveau montant du marché	7 589.10 € HT

Vote : Pour à l'unanimité des voix

13. Logements sociaux : attribution maîtrise d'œuvre

Madame le Maire explique aux Conseillers que pour pouvoir présenter les dossiers de demande de financement concernant le projet de rénovation énergétique des logements sociaux évoqué plus haut, il est indispensable de désigner un maître d'œuvre. A cette fin une consultation a été lancée le 14 novembre 2019 auprès d'organismes susceptibles d'être intéressés : la FDEL, le SDAIL et le bureau d'étude IES.

La CAO réunie le 9 décembre 2019 a retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre la proposition du bureau d'étude IES pour un montant de 22 000 € HT.

Madame le Maire demande aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

14. Décisions du Maire

Dans le cadre de l'Aménagement du Complexe Sportif et de Loisirs, Madame le Maire a été amenée à prendre les décisions suivantes :

- 1) *Signature avenant n°1 Lot 18-Equipements sportifs* : De façon à agrandir l'entrée de la halle sportive, il a été décidé de supprimer une partie des filets pare-balls. Cette décision entraînant une moins-value, il a été nécessaire de signer un avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement du complexe sportif et de loisirs au Lot 18- équipements sportifs attribué à l'entreprise URBA SPORT :

Montant initial du marché	49 301.75 € HT
Montant de l'avenant	- 1 329.20 € HT
Nouveau montant du marché	47 972.55 € HT

- 2) *Signature avenant n°2 Lot 02-Démolition/Gros œuvre* : Ce Lot attribué à l'entreprise MALAURIE comprenait à l'origine la réparation des poteaux du gymnase. Or ce n'est pas elle qui va s'en charger. Cette modification entraîne une moins-value nécessitant l'avenant n°2 suivant :

Montant initial du marché	118 999.66 € HT
Montant de l'avenant	- 2 925.00 € HT
Nouveau montant du marché	116 074.66 € HT

Dans le cadre de la mise en place du principe d'adressage voté lors du Conseil Municipal du 23 octobre 2019 et suite à la consultation lancée auprès des organismes compétents en la matière, à savoir LA POSTE et le SDAIL, Madame le Maire a pris la décision d'accepter la proposition de LA POSTE. Celle-ci propose un accompagnement par un expert de l'adresse moyennant un coût de 3 600 € HT pour les prestations suivantes :

- Audit et Conseil
- Réalisation du projet d'adressage
- Communication citoyenne en amont et en aval

Madame le Maire précise que la proposition du SDAIL était moins onéreuse (2 410 € HT) et similaire en terme de prestations à ceci près que LA POSTE propose un accompagnement indispensable en ce qui concerne la communication auprès du public.

15. Débat sur le PADD du PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Urbanisme Intercommunal, voté en Conseil Communautaire du 26 juillet 2017, il convient de débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) s'y afférent par disposition de l'article L 151-2 du code de l'Urbanisme.

Avant d'ouvrir le débat, Christophe ROGER expose à l'Assemblée le projet du PADD.

Celui-ci repose sur deux axes décliné pour chacun en deux orientations générales :

Axe 1 : Exploitions nos atouts pour développer notre territoire

Orientation 1 : Traduire le potentiel de nos atouts en leviers d'attractivité et de développement :

- Préserver l'outil de production et la diversité agricole : Identifier et préserver les espaces agricoles tout en faisant attention à ne pas bloquer le développement et l'évolution de l'activité (permettre l'installation de bâtiments, le changement de destination, la facilité de transmission).
- Conforter la stratégie économique du territoire en valorisant et organisant les atouts : Zones d'activités à renforcer pour accueillir les nouvelles entreprises, tout en permettant l'installation de commerces ou d'artisans sur le reste du territoire. Installation du haut débit sur l'ensemble du territoire.
- Favoriser l'émergence d'une stratégie touristique à partir du patrimoine naturel et agricole : Favoriser les projets en respectant le cadre environnemental et paysager. Protéger le patrimoine bâti existant.

Orientation générale 2 : Concevoir notre développement avec le souci de préserver nos ressources et de valoriser notre patrimoine :

- Intégrer le paysage dans notre projet de territoire
- Adapter la trame Verte et Bleue (réseau de réservoirs et corridors écologiques) et la préservation de la biodiversité au fonctionnement de notre territoire
- Définir une stratégie de transition énergétique et climatique adaptée à nos enjeux agricoles et paysagers : accompagner la production des énergies renouvelables et la mise en valeur des ressources naturelles locales.

Axe 2 : Cultivons la multipolarité au service de nos populations

Orientation 1 : Faire rayonner notre vitalité multipolaire au profit de l'ensemble du territoire :

- Proposer un projet urbain adapté à la diversité du territoire
- Renforcer le tissu économique et diffuser l'économie présentielle sur tout le territoire : Faire des orientations d'aménagement pour les zones d'activités afin de les promouvoir – Encourager les projets commerciaux et artisanaux en respectant le voisinage, l'environnement et les paysages – Renforcer les centralités commerciales des pôles.

Orientation 2 : Développer un modèle territorial adapté à notre ruralité d'aujourd'hui et de demain :

- Organiser l'offre d'équipements et de services en tenant compte des dynamiques d'accueil
- Intégrer les évolutions du fonctionnement rural pour répondre aux besoins de nos populations.

La présentation du projet achevée, un débat s'ensuit au sein du Conseil Municipal. En découle les conclusions suivantes :

- Les enjeux agricoles ainsi que le soutien à l'activité agricole sont très présents dans le projet (16 % du nombre d'emplois de la CCVLV), mais le développement économique devra également être identifié comme une des priorités du territoire.
- Les enjeux de préservation et de valorisation des paysages pris en compte dans le PADD ne devront pas priver le territoire d'un développement économique nécessaire à l'accueil de nouveaux habitants. Il est essentiel et nécessaire de trouver le bon équilibre entre protection de l'environnement et stratégie économique offensive.
- Les élus de la CCVLV devront porter un projet de territoire ambitieux en conciliant le renforcement du tissu économique, l'activité agricole, le paysage, la biodiversité et un projet urbain dynamique.

- Un assouplissement des règles du SCOT, notamment sur le potentiel « urbanisable » devra être défendu : un plan local d'urbanisme ne peut pas se résumer à des calculs de réduction des surfaces consommées ; si la surface constructible se raréfie, les prix de vente des terrains augmenteront avec des conséquences négatives sur l'attractivité de nos bourgs référencés comme pôle d'équilibre et de services.
- L'adaptation de la Trame Verte et Bleue et des zones de mobilité identifiées dans le Scot est en effet nécessaire.
- La possibilité de délimiter des secteurs de taille et de capacité d'accueil limités, notamment pour accueillir des activités artisanales et touristiques, sera un atout pour notre territoire rural.

16. Questions diverses

Madame le Maire fait part :

- De la réouverture après travaux du local d'urgence en accord avec la DDCSPP qui subventionnera à hauteur de 5 000 €. Cependant l'accueil du local a été ramené à une personne pour des questions de sécurité.
- Des animations de Noël à Prayssac :
 - Marché de Noël le 15 décembre de 10h à 18h organisé par l'association des Parents d'élèves (Promenade en poney et en calèche photo avec le Père-Noël – Ateliers pour les enfants – chasse au trésor – chocolat et vin chaud – Chorale de Noël – retraite aux flambeaux départ Place d'Istrie)
 - Concert de la Chorale de l'Amicale de Prayssac, avec la participation de la soliste Lisa STANTON et de 4 musiciens de l'Harmonie de Puy l'Evêque, le 15 décembre à l'Eglise St Barthélémy à 15h30. Une urne sera déposée par la Mairie afin de récolter des dons en faveur de la réfection du Beffroi et des cloches. Le bénéfice du récital de la chorale y sera également versé.
 - Animations de Noël à la bibliothèque et à la cyber base : Ateliers Furoshiki et Mandala – Contes de Noël – Escape Game « Panique à la bibliothèque » - Jeux vidéo sur grand écran 'League of Legend ».

Elsa SOARES informe l'assemblée qu'une Soirée dansante « *le Noël des Copains* » est organisée par le comité des fêtes le samedi 21 décembre à l'espace M. Faure. Concours du plus moche pull de Noël.

Sylviane BERNARD, Adjointe au Maire, informe et invite les Conseillers au goûter/spectacle de Noël des personnes âgées et seules de Prayssac le jeudi 12 décembre 2019 à l'Espace Maurice Faure.

Sans autre question, Madame le Maire lève la séance à 22h45.